Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260615-D_2026_66_R-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 22/06/2026
Et
Publication ou notification du : 22/06/2026

L'an 2026, le 15 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/06/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusée ayant donné procuration : Mme HEULOT Françoise à Mme MARGOTTIN Anna

A été nommé(e) secrétaire : Mme CUZZI Corinne

2026-66 – Acquisition de parcelles

Annule et remplace la précédente délibération pour erreur matérielle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la demande des consorts PERRIER et NEVEU.
Considérant l'exposé de Monsieur Le Maire qu'il serait opportun pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées B 928, 1125, 1117, 1132, 1133 pour une superficie totale de 1 409 m², située au Courtil Carré.

Il est proposé un prix de 5€ le mètre carré.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition des parcelles B 928, 1115, 1117, 1132, 1133 aux propriétaires suivants :
  - Consorts PERRIER : B1132 et 1133, 747 m², 3 735.00 €
  - Madame NEVEU Nicole : B 928, 312 m², 1 560.00 €
  - CCAS de Brielles : B1115 et 1117, 350m², 1 750.00 €
- **Précise** que les frais, taxes, droits et honoraires afférents à cette opération seront à la charge de la commune ;
- **Charge** Maître ODY-AUDRAIN Corentine, notaire à ARGENTRÉ-DU-PLESSIS, de mener à bien cette opération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 19 juin 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de séance,
Corinne CUZZI

MAIRIE de BRIELLES 35370